

Retour critique sur l'État social actif

Dans la foulée de la critique de « l'État-providence », l'idée d'un « État social actif » apparaît en Belgique autour des années 2000. Cette nouvelle conception du rôle de l'État, portée notamment par Frank Vandebroucke, est devenue déterminante. C'est elle qui guide aujourd'hui le travail social, la gestion de pans entiers de notre société, y compris donc le traitement de la précarité, et l'action des associations. D'où l'utilité de revenir sur ce concept pour mieux comprendre un certain nombre de contradictions dans lesquelles l'associatif (sur)nage aujourd'hui.

Guillermo KOZLOWSKI, avec la participation de Sophie GOLDMANN

L'État et le Marché (Préhistoire de l'État social actif)

En Belgique, la question apparaît au grand jour en 1999. Mais ce n'est, en quelque sorte, que le moment d'inflexion, car l'histoire est beaucoup plus longue. L'actuelle notion d' « État social actif » ne peut être comprise sans prendre en compte toute une série de déplacements de la pensée libérale puis néolibérale de l'après-guerre. L'apparition du néolibéralisme constitue l'arrière-plan, le paysage de l'État social actif. Le néolibéralisme comme réflexion sur le rapport de l'Économie à l'État, non seulement une théorie économique, mais aussi une forme de gouvernement.

Lors de son apparition en Angleterre au XIX^{ème} siècle, le libéralisme tourne autour de la question suivante : « Comment gouverner en utilisant le moins de pouvoir possible ? Comment exercer le pouvoir de la manière la moins coûteuse possible ? Comment construire un pouvoir politique économe, éloigné des fastes typiques de la royauté, mais surtout un pouvoir discret, qui ne s'expose pas, qui a « un coût politique faible ? ». Ou, en d'autres mots : étant donné l'existence et la nécessité d'un État, qu'est-ce qui doit en limiter le pouvoir ?

La principale réponse¹ des libéraux fut : l'État ne doit pas toucher au Marché. Tout ce qui y touche doit être laissé à la libre initiative privée, chacun veillant à ses intérêts propres. C'est le Marché comme forme « naturelle » qui détermine le vrai.

Cette vision offre un « cadre » en matière de protection sociale, dans la mesure où cette sécurité sociale n'empiète pas sur la sphère économique.

1 C'est ce qu'affirme par exemple Adam Smith avec le célèbre concept de la « main invisible », c'est grâce au marché que les intérêts personnels de chacun profitent au pays. C'est pourquoi, selon lui, l'État doit limiter son intervention et éviter de s'immiscer dans un mécanisme qui, en fin de compte, est bénéfique. « *En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté; et en dirigeant cette industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général aient fait beaucoup de bonnes choses.* », SMITH, Adam.

« Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : tome IV », p 31. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <<<http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.sif.sma.rec6>>>

Le néolibéralisme, ou l'État libéral actif

Dans l'Allemagne de l'après-guerre, la question de l'État et de ses limites va se poser à nouveau, mais un peu différemment. A la chute du nazisme, la priorité est d'en rebâtir un. L'analyse proposée alors par de nombreux économistes libéraux était celle d'une Allemagne nazie fruit d'un État trop fort, d'un « trop » d'État comme essence du nazisme.

La volonté de l'État de s'occuper du lien social, notamment la préoccupation nazie de combattre l'individualisme, le désenchantement de la vie moderne, la volonté de ressouder la nation allemande, de retrouver les vieux mythes etc. Cette volonté étatique de s'occuper de la société aurait, selon les néolibéraux allemands², amené la catastrophe.

D'où cette idée qu'il faut désormais inverser la vapeur : constituer un État sur des bases économiques et non plus l'économie sur les fondations d'un État. Comme l'analyse Michel Foucault³ : *« Puisque la défektivité qui était reprochée à l'économie de marché, puisque les effets destructeurs que traditionnellement on objectait à l'économie de marché, puisque le nazisme montre que ce n'est pas du tout à l'économie de marché qu'il faut les attribuer, mais qu'il faut en porter la responsabilité, au contraire, sur l'État et, en quelque sorte, les défektivités intrinsèques de l'État et de sa rationalité propre-eh bien, par conséquent, il faut faire basculer entièrement les analyses. (...) Autrement dit, au lieu d'accepter une liberté de marché, définie par l'État et maintenue en quelque sorte sous surveillance étatique-ce qui était, en quelque sorte, la formule de départ du libéralisme : établissons un espace de liberté économique, circonscrivons-le et laissons-le circonscire par un État qui le surveillera-eh bien, disent les ordolibéraux, il faut entièrement retourner la formule et se donner la liberté de marché comme principe organisateur et régulateur de l'État, depuis le début de son existence jusqu'à la dernière forme de ses interventions. Autrement dit, un État sous surveillance du marché plutôt qu'un marché sous surveillance de l'État.⁴ »*

L'État doit maintenant être jugé selon le Marché. On ne lui demande pas de disparaître ni de limiter ses interventions à certains domaines. Il peut avoir un rôle large, mais un rôle qui sera jugé d'après les critères du Marché : sa capacité à produire de la compétitivité et de la croissance. Or, pour obtenir cette croissance, l'État ne peut évidemment pas jouer avec le Marché, il ne peut ou doit jouer qu'avec le cadre. Foucault donne l'exemple de la Politique Agricole européenne. Ses analyses, établies à la fin des années 70, lues aujourd'hui, sont particulièrement intéressantes parce que la Politique Agricole Commune est l'un des premiers et des plus grands chantiers européens, qui a certainement inspiré les interventions de l'UE dans beaucoup d'autres domaines.

« Il va donc falloir agir sur quoi ? Non pas sur les prix, non pas sur tel secteur en assurant le soutien de ce secteur peu rentable tout ça, ce sont des mauvaises interventions ; les bonnes interventions agiront sur quoi ? Eh bien sur le cadre. C'est-à-dire, primo sur la population. La population agricole est trop nombreuse – Eh, bien il faut la faire diminuer par des interventions qui permettront des transferts de populations, qui permettront une migration, etc. Il va falloir intervenir aussi au niveau des techniques, par la mise à la disposition des gens d'un certain nombre d'outillages (...) intervenir sur la technique aussi par la formation des agriculteurs et l'enseignement qu'on leur donnera, qui leur permette en effet de modifier les techniques. Troisièmement, modifier aussi le régime juridique des exploitations, en particulier les lois sur l'héritage et la location des terres...

L'idée étant non pas : étant donné l'état des choses, comment trouver le système économique qui pourra

2 C'est notamment l'analyse des économistes regroupés autour de la revue « ORDO », d'où leur dénomination comme « Ordolibéraux ».

3 Michel Foucault, (né le 15 octobre 1926 à Poitiers, mort le 25 juin 1984 à Paris) est un philosophe français. Il fut, entre 1970 et 1984, titulaire d'une chaire au Collège de France à laquelle il donna le titre d'Histoire des systèmes de pensée.

4 FOUCAULT, Michel. « Naissance de la biopolitique », Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004, pp 119-120.

tenir compte des données de base propres à l'agriculture européenne ? Mais : étant donné que le processus de régulation économique-politique est et ne peut être que le Marché, comment modifier ses bases matérielles, culturelles, techniques, juridiques qui sont données en Europe ?

Comment modifier ces données, comment modifier le cadre, pour que l'économie de marché intervienne ? ... Autant l'intervention gouvernementale doit être discrète au niveau des processus économiques eux-mêmes, autant il faut qu'elle soit massive dès qu'il s'agit de cet ensemble de données techniques, scientifiques, juridiques, démographiques, disons en gros sociales.⁵»

Dit autrement, ce que les néolibéraux définissent, ce sont les modalités de l'État libéral actif, un État qui agira sur la société, mais non pas suivant des préoccupations sociales, ce qui avait conduit au nazisme selon eux. Il agira pour le compte du Marché : un État actif en provenance d'un déplacement de la pensée libérale, de l'émergence d'une pensée néolibérale élaborée dans les années 1940-1960.



Les aveugles de Bruegel

Capital humain, individualisation et responsabilisation

Pour finir l'esquisse de cette préhistoire, il faudrait ajouter un élément : la théorie du « Capital humain ». Élaborée, entre autres, par le prix Nobel d'économie nord-américain Théodore Schultz⁶, elle permet de penser non seulement l'État, mais aussi les individus, les relations sociales, l'éducation, la vie en général, en des termes économiques.

Voici un résumé schématique de cette théorie : « Quelqu'un comme Schultz, quelqu'un comme Becker⁷ disent au fond, pourquoi est-ce que les gens travaillent ? Ils travaillent, bien entendu pour avoir un salaire. Or qu'est-ce que c'est un salaire ? Un salaire, c'est tout simplement un revenu. Du point de vue du travailleur, le salaire, ce n'est pas le prix de vente de sa force de travail, c'est un revenu. Et alors là, les néolibéraux américains se réfèrent à la vieille définition, qui date tout à fait du XXe Siècle, d'Irving Fischer qui disait, un revenu qu'est-ce que c'est ? Comment peut-on définir un revenu ? Un revenu, c'est tout simplement le produit ou le rendement d'un capital. Et, inversement, on appellera « capital », tout ce qui peut être d'une manière ou d'une autre source de revenus futurs. Par conséquent, à partir de là, si on admet que le salaire c'est un revenu, le salaire est un revenu d'un capital. Or qu'est-ce que c'est le capital dont le salaire est un revenu ? Eh bien, c'est l'ensemble de tous les facteurs physiques, psychologiques, qui rendent quelqu'un capable de gagner tel ou tel salaire, de sorte que, vu du côté du travailleur, le travail ce n'est pas une marchandise réduite par abstraction à la force de travail et au temps pendant lequel on l'utilise. Décomposé du point de vue du travailleur en termes économiques, le travail comporte un capital, c'est-à-dire une aptitude, une compétence comme ils disent...⁸ »

5 *Ibid.* pp 146-147

6 Théodore William Schultz (né le 30 avril 1902 à Arlington, mort le 26 février 1998, à 95 ans) est un économiste américain spécialisé en économie du développement. Une grande partie de sa carrière universitaire se déroulera à l'université de Chicago. En 1960, Schultz devient président de l'American Economic Association. Il partage le « prix Nobel » d'économie 1979 avec Arthur Lewis.

7 Gary Stanley Becker est un économiste américain (né le 2 décembre 1930 à Pottsville, en Pennsylvanie) connu pour ses travaux visant à élargir le champ de l'analyse microéconomique à de nombreux comportements humains. Il a obtenu en 1992 le « prix Nobel » d'économie. Il est actuellement professeur à l'Université de Chicago, dans le département de Sociologie et d'Économie.

8 *Ibid.* pp 229-230

De cette théorie dérivent pas mal de conséquences, notamment celle que le travail est ainsi totalement individualisable. Il mobilise l'utilisation du capital particulier de chaque individu et de ses compétences sur lesquelles il a investi.

Mais, en ce qui concerne notre problématique, le point central c'est surtout qu'elle permet de penser chaque individu comme un petit capitaliste, comme une petite entreprise dont il est l'actionnaire. Il est désormais possible de penser l'ensemble de la société en termes économiques. Par exemple, l'éducation des enfants n'est plus une initiation à une culture, mais un investissement... une réflexion qui s'étend à l'envi, fonctionnant aussi bien pour n'importe quelle activité. Chacun est devenu individuellement responsable de la bonne gestion de son propre « capital humain ».

L'histoire de l'État social actif

1999 : le discours de Frank Vandebroucke sur l'État social actif

L'État social actif apparaît en Belgique en 1999 dans un long discours très argumenté, prononcé par Frank Vandebroucke, alors ministre (SP.A) des Affaires sociales et des Pensions, le 13 décembre 1999 à Amsterdam.

Quelle est la préoccupation de Vandebroucke ? Cette préoccupation apparaît dès la première phrase mise en exergue, de Joop Den Uyl⁹ : « *Les sociaux-démocrates ont invariablement pour mission de définir les choix quant à l'avenir et, quelle que soit leur marge de manœuvre, d'emporter l'adhésion et d'acquiescer le pouvoir pour les mettre en œuvre. Ce n'est qu'alors que leur intuition deviendra perspective.*¹⁰ »

Il s'agit donc d'une question politique d'abord et pas seulement d'une argumentation électoraliste, car la préoccupation est plus profonde : « *La social-démocratie occupe aujourd'hui une position de force en Europe. Si nous comptons le nombre de fois que les sociologues et les politologues ont annoncé sa fin prochaine durant les trente dernières années, elle a réussi un exploit.*¹¹ » Le problème est posé dans une dimension historique, la question n'est pas le résultat des prochaines élections, mais plus profondément, la social-démocratie est-elle encore pertinente ? La social-démocratie est revenue alors qu'on prédisait sa disparition, mais est-ce un hasard ? Est-ce juste « faute de mieux » ou alors a-t-elle quelque chose à proposer ? Peut-elle revenir durablement ? Sur quelles bases ?

Le problème de Vandebroucke est que, lors de son discours historique, la social-démocratie développait justement la revendication de l'action de l'État contre un libéralisme qui demandait de laisser faire le Marché. Pour « sauver » la social-démocratie, il faut donc récupérer la problématique de l'État. Il va donc s'engager dans une voie très étroite. D'une part, il reprend la conception néolibérale, « *mais l'orientation doit être claire : un État social "actif entreprenant" visant une "société de personnes actives"* »¹². Il n'est plus question de parler d'égalité, de penser en termes de collectifs, etc. Mais d'un autre côté « *sans renoncer à l'ancienne ambition de l'État social, c'est-à-dire une protection sociale adéquate* ». Le Ministre va tenter de garder une protection sociale. Or, pour cela, il ne suffit plus désormais de montrer que cette dernière n'empiète pas sur l'économie, il faut montrer qu'elle est fonctionnelle pour l'économie, ou plutôt qu'elle incite les gens à se penser, à se comporter en termes économiques, en termes de capital humain.

En résumé : « *Il est vrai que l'État social traditionnel est, dans un certain sens, passif. Ce n'est qu'après l'apparition d'un risque social qu'il agit par l'intermédiaire de ses organes qui déploient leur arsenal*

9 Johannes Marten den Uyl, dit Joop den Uyl (né le 9 août 1919 à Hilversum, mort le 24 décembre 1987), est un homme politique néerlandais.

10 On peut retrouver ce discours, dans son intégralité à l'adresse suivante : <<<http://oud.frankvandebroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm>>>

11 VANDENBROUKE, Frank. *Op cit.*

12 VANDENBROUKE, Frank. *Op cit.*

*d'allocations. L'État social actif veut suivre une nouvelle approche. De surcroît, l'objectif qu'il poursuit est différent lui aussi. Il ne s'agit plus seulement d'assurer les revenus, mais aussi d'augmenter les possibilités de participation sociale, de façon à accroître le nombre des personnes actives dans la société. Cette ambition suppose une politique proactive, qui insiste davantage sur les investissements dans les personnes, sur le travail sur mesure, sur la responsabilité personnelle des différents acteurs intervenant sur le terrain social.*¹³»

La social-démocratie s'est fondée sur une vision active de l'État, le néolibéralisme en a développé une plus active encore. En ajoutant la protection sociale, Vandembrouke donne les moyens d'avoir un Etat encore plus proactif envers le Marché, mais du coup, il peut justifier une sécurité sociale forte. Pour cela, la protection sociale doit maintenant s'occuper non plus des inégalités, mais du comportement de ceux qui ont recours à l'assurance sociale « *A l'évidence, activation est un mot-clé...* »¹⁴.

L'absence de protection sociale n'était pas un problème pour les néolibéraux, au contraire, elle faisait pression sur le marché du travail, elle incitait les travailleurs et les chômeurs à être plus proactifs dans leur travail, à s'inquiéter pour maintenir leur source de travail. Ronald Reagan ou Margaret Thatcher vont ainsi détricoter tout ce qui ressemble à une aide sociale.

L'État social actif est une alternative parce qu'il lie l'aide sociale à l'activation et non au travail et il agit sur le cadre et non sur l'économie. Foucault avait isolé les domaines sur lesquels les néolibéraux agissaient : « *techniques, scientifiques, juridiques, démographiques* ».

Inclure le travail social dans cette perspective est particulièrement intéressant dans la mesure où, en s'occupant de la société « par en bas », par sa base. Le travail social devient ainsi utile au néo-libéralisme. Il n'est plus simplement nécessaire pour maintenir en vie une population qui pourrait en avoir besoin ou pour garantir la paix sociale, mais il devient vraiment utile, c'est-à-dire rentable. Avec un savoir-faire et une implantation locale forte, il ira « activer » les individus de manière beaucoup plus précise et contrôlable. Tout cela, en permettant en sus, grâce à la mise en forme qu'il propose, la prise en charge de cette politique sociale à un niveau européen. Enfin, on garde, on augmente même, la « pression » tant recherchée, mais en la produisant autrement, d'une manière plus rationnelle, plus consensuelle.

Cette activation aura donc pour conséquence un déplacement progressif de l'ensemble du dispositif d'assurance sociale.

Les glissements dans le traitement du social¹⁵

1999 est donc une date charnière dans le contexte politique belge. Mais les dates ne sont que des révélateurs d'une évolution sous-jacente qui voit l'invalidation progressive de l'État social né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

S'il faut démarrer une « histoire » de l'État social actif, on pourrait remonter à 1988 et l'instauration en France du RMI.

Face à un chômage devenu structurel et à l'avènement d'une nouvelle pauvreté qui n'affecte plus seulement les « marginaux » ou le Quart monde. Il devient urgent de proposer à ceux qu'on qualifiera désormais d'« exclus » un revenu minimum. La Belgique en ce sens fait figure de précurseur puisque le minimex existe dès 1974. Mais pourtant minimex et RMI n'ont pas tout à fait la même portée.

Le minimex était un droit universel qui devait permettre à tout un chacun de pouvoir vivre conformément à la dignité humaine. Il accordait en quelque sorte un droit de créance parce que la personne concernée appartenait à une société riche et développée qui se devait de ne laisser personne sur le bord du chemin. En ce sens, le minimex répondait à un projet politique de lutte contre les inégalités sociales caractéristiques

13 VANDENBROUKE, Frank. *Op cit.*

14 VANDENBROUKE, Frank. *Op cit.*

15 Ce chapitre est entièrement issu du syllabus 1^{ère} année AS 2010-2011 réalisé par Sophie Goldmann pour ses cours à l'EOS.

de l'État social. Le RMI par contre se voulait un instrument de lutte contre l'exclusion. Et d'emblée, le demandeur se verra imposer de démontrer sa volonté d'insertion par la signature d'un contrat d'intégration.

En 1993, le « Programme pour une Société plus solidaire » importe, dans le contexte belge, ce contrat d'intégration sociale, en le plaçant comme condition supplémentaire à l'octroi du minimex et en le rendant obligatoire pour les moins de 25 ans. L'idée de « contractualiser l'aide sociale » apparaît à la fois, comme un moyen de responsabiliser l'utilisateur qui doit s'engager à tout mettre en œuvre pour s'insérer socialement en échange de l'aide, mais aussi comme moyen de définir un mode d'intervention plus personnalisé. Dès 1993, de nombreux CPAS vont développer des actions d'insertion socioprofessionnelle, soit en leur sein, soit en partenariat avec des opérateurs d'insertion associatifs.

En 2002, la Loi Vande Lanotte va transformer le minimex en « revenu d'intégration sociale », soulignant ainsi cette volonté de rompre avec les politiques intégratrices à portée universelle visant de larges catégories sociales, politique caractéristique de l'État social, et d'y substituer des politiques d'insertion qui favorisent au contraire l'individualisation du traitement des problèmes sociaux dans un souci d'optimisation des moyens publics. Dans cet esprit, les Centres Publics d'Aide Sociale deviennent en 2004 des Centres Publics d'Action Sociale et sont incités à ne plus se contenter d'accorder une aide matérielle considérée comme « passive », mais à favoriser l'intégration sociale des personnes aidées par leur insertion sur le marché de l'emploi.

La sécurité sociale, et plus particulièrement l'allocation de chômage, va connaître une évolution similaire. En 2004, se met en place « le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi », formule euphémisante pour signifier contrôle et conditionnalité nouvelle de l'octroi des allocations de chômage.

Dans ce contexte, le travail social n'est pas en reste et subit lui aussi une transformation sur laquelle nombre d'auteurs se sont exprimés et qui permettent d'analyser l'évolution du travail social¹⁶.

De quoi s'agit-il ? Quels sont ces glissements ?

C'est la perception même des problèmes sociaux qui va changer. D'une perception en termes de classes et d'inégalités sociales, générées par des rapports de production, on passe à une analyse en termes de déficits individuels, de souffrances psychosociales, d'épreuves biographiques qui excluent la personne et qu'il s'agit de réintégrer. Le travail social a dès lors, non plus la mission de pallier aux dysfonctionnements sociétaux, mais de permettre à la personne de mieux s'adapter aux exigences de la société et du marché du travail. Mais aussi, de lui permettre de mieux assumer les risques et de devenir entrepreneur de son existence, bref d'assumer une « existence autonome ».

De la gestion administrative des dossiers basée sur des droits, on va passer à l'accompagnement (coaching) personnalisé. En parallèle, les travailleurs sociaux eux-mêmes vont être jugés d'après une logique managériale, selon des résultats chiffrés, la segmentation croissante du public sera accompagnée d'une spécialisation des intervenants.

16 Je reprends les analyses proposées dans le séminaire de politiques sociales dirigé par Sophie Goldmann à l'EOS. Ce travail analyse l'État social actif à partir des auteurs suivants:

- FASSIN, Didier, « À l'écoute de l'exclusion » Sciences humaines, avril 2005
- MARCHAND, Gilles, « Le travail social, entre urgence et souffrance » Sciences humaines, avril 2005
- HAMZAOU, Mejed, « La politique sociale différenciée et territorialisée : Activation ou ébranlement du social ? » TEF 04/2003
- FRANSSSEN, Abraham, « État social actif et métamorphoses des identités professionnelles », Pensée plurielle n°10 de Boeck 02/2005
- VRANCKEN, Didier et BRAHY, Rachel, « Vers une gestion biographique du social », Bruxelles informations sociales n° 159, juin 2008

L'État social actif en fonctionnement

Victoire de la « responsabilité individuelle »

L'ensemble du déplacement tourne autour de l'individualisation. L'aide sociale a toujours été individuelle, la nouveauté c'est qu'elle devient individualisante. Dans un État social actif, on ne se contente pas d'aider les individus au nom de la seule solidarité, du souci de protéger les plus fragiles...

Les demandeurs recevront de l'aide pour autant qu'ils se comportent, se pensent en tant qu'individus autonomes. L'idéal-type du nouveau travail social est l'autonomie. Chacun doit se penser et agir comme une petite entreprise. Le plus abîmé des SDF doit présenter un projet d'intégration, et être capable d'expliquer comment il va investir ses compétences, condition pour avoir une place dans un refuge. Tout comme n'importe quel chômeur doit prouver qu'il fait des choix judicieux en rapport au marché de l'emploi. Tout comme n'importe quel ouvrier ou employé doit prouver qu'il investit dans les bonnes compétences pour sa formation continuée tout au long de sa vie.

Si pour certains, l'État social (ou État-Providence) déresponsabilisait le citoyen en lui accordant des droits sociaux inconditionnels et l'enlisait dans l'inactivité et la résignation, par contre l'État social actif n'envisage plus ces droits sans réciprocité. « *Il s'agit désormais d'agréger ou de substituer des mesures d'incitation et des dispositifs d'accompagnement favorisant l'activation et l'activité des allocataires sociaux sur un marché de l'emploi lui-même recomposé dans ses exigences, ses injonctions et ses modalités (...)*¹⁷ »

Et de la « contractualisation de l'aide »

Ainsi, la contractualisation apparaît comme la réponse évidente : elle rappelle à l'allocataire social qu'il n'y a pas de droit sans devoir. Mais surtout lui enseigne à penser en termes d'intérêt, d'investissement et de rentabilité.

Voici comment Frank Vandenbrouke analyse la question : « *Mais indépendamment de cette constatation sociologique, nous nous devons de préciser ce que nous entendons par responsabilité personnelle. Du moins si nous admettons qu'une véritable égalité des chances constitue l'essence de la démocratie sociale. En effet, vous ne pouvez expliquer ce que signifie l'égalité si vous ne précisez pas, d'une part, la responsabilité individuelle et, d'autre part, la responsabilité collective. Prenons un exemple trivial. Admettons que nous vivions dans un monde sans sécurité sociale. Un père partage ses biens entre ses deux fils, qui ont reçu la même éducation, mais qui sont fort différents. Le fils aîné vit sobrement et parcimonieusement et se satisfait des simples plaisirs de l'existence. Il peut en retirer beaucoup plus de 'bonheur' que le fils cadet qui a besoin de champagne et de caviar tous les jours pour être heureux. Lorsque le père partage ses biens en deux parts égales, le fils aîné l'appréciera beaucoup plus que le fils cadet. Mais personne ne contestera que le principe d'égalité a été respecté. Admettons maintenant que les deux fils ont les mêmes habitudes de consommation, mais que le fils aîné est en parfaite santé tandis que le fils cadet est paralysé depuis son enfance et qu'il a besoin de diverses sortes d'aides. Lorsque le père partage ses biens en deux parts égales, nous estimerons probablement que le principe d'égalité n'a pas été respecté. Pourquoi ? Parce que nous considérons que les différences de goût relèvent la plupart du temps de la responsabilité individuelle, par exemple parce que nous estimons qu'il s'agit du 'libre arbitre'. Mais pratiquement personne ne considère que la responsabilité personnelle est engagée dans le cas de malformations physiques.*

Mon égalitarisme repose sur la conviction qu'il est 'injuste de porter préjudice à des individus par rapport à d'autres en raison de caractéristiques ou de circonstances pour lesquelles ils ne sont pas responsables'. J'y

17 FRANSSEN, Abraham, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », *La Revue nouvelle*, Bruxelles, déc. 2003, p.11

associe une double conclusion. Premièrement, la recherche d'égalité inclut par définition une question de responsabilité, sinon nous en arrivons à des solutions absurdes (l'égalité exige que le père donne plus d'argent à son fils qui a des goûts de luxe). Deuxièmement, étant donné que l'idée d'égalité constitue l'essence de la démocratie sociale, nous ne pouvons intégrer la responsabilité individuelle dans notre discours que si cette responsabilité renvoie à une solidarité logique avec les personnes qui, indépendamment de leur volonté, sont victimes des circonstances.¹⁸ »

Le procès est-il équitable ?

Vandenbrouke propose donc deux types de responsabilité dans le cadre de sa vision de l'État social actif : d'une part, une responsabilité collective concernant ce qu'on ne choisit pas, « ce qui nous tombe dessus », un handicap physique par exemple. Cette responsabilité collective imposerait de faire en sorte que le cadre de la compétition soit équitable. Et, d'autre part, une responsabilité individuelle qui concerne ce qu'on choisit, selon « un libre arbitre »...

Un procès équitable en quelque sorte. Tout bien pensé, il nous présente le principe du droit moderne qui demande « l'accusé peut-il être considéré comme responsable de ses actes au moment des faits? ». Or, dans le domaine social, les faits en eux-mêmes ne font pas souvent l'objet de contestation. Que Monsieur Dupont est au chômage, est un fait indiscutable. Mais, ce qui déborde, c'est un débat pour définir « si monsieur Dupont est responsable ou pas ». Si Monsieur Dupont s'avère être totalement irresponsable de son état, cela veut dire qu'il n'a aucune prise sur sa vie, qu'il est donc irresponsable « tout court », qu'il a besoin d'aide... psychologique. Si, au contraire, il est totalement responsable, s'il a choisi en toute connaissance de cause, il n'aura droit à rien, il perdra ses droits.

S'il est entre les deux, dans un savant équilibre dans lequel tout en étant responsable, sa situation ne dépend pas tout à fait de lui, il peut avoir droit à une allocation. L'équilibre est cependant fragile et Monsieur Dupont devra en permanence prouver qu'il est responsable de ce qui lui arrive, mais pas trop, et comme il n'est pas tout à fait responsable, il faut le mettre en partie sous tutelle, l'inciter, le menacer, le convaincre, l'informer de ce qu'il doit faire dans sa vie. La seule manière de prouver qu'il est tout à fait responsable serait d'être autonome, c'est-à-dire montrer qu'il peut rentrer sur le marché du travail et sortir de l'aide sociale. En même temps qu'il donne des gages de son innocence, il crée des preuves de sa culpabilité, et justifie qu'on doive s'occuper de sa vie.

Ainsi, c'est la vie de Monsieur Dupont qui est jugée, qui est mise au pas. Il devra en permanence, en tout cas tant qu'il dépendra de l'aide sociale¹⁹, s'expliquer sur sa conduite, sur chacune de ses actions. Veut-il s'en sortir, s'intégrer, être actif ? Peut-il déjà penser en termes d'investissement et de rentabilité l'ensemble de sa vie ? Car c'est là, la base, le premier pas, de ce qui dépend de moi, qu'est-ce que je fais, comment j'investis et qu'est-ce que j'attends en retour ? D'où, l'obsession de penser en termes de projet, et de mettre le tout dans un contrat.

Mr Dupont n'a toujours pas de travail, il n'en aura peut-être plus jamais. Cependant, s'il pense dans les termes du marché, si lui-même se pense comme une petite entreprise, s'il fait jouer la concurrence, s'il comprend qu'il est entièrement responsable de ce qui lui arrive : alors il intègre une certaine logique, un certain comportement qui favorise le marché. Cette « activation » produit un pouvoir sur cette personne et une pression sur les autres. Cette intériorisation de la faute revêt une autre conséquence, il n'y a plus de problèmes sociaux. Autrement dit, le seul problème social est de remettre les gens dans la logique du marché.

18 VANDENBROUKE, Frank. *Op cit.*

19 Cela peut être très long si après une période de chômage il rentre dans une formation qui lui permet d'obtenir un emploi aidé, et qu'à la fin de ce contrat il est licencié et revient au chômage...

Conclusions transitoires

« Dans une série de pays d'Europe, les libéraux et les sociaux-démocrates (et en Belgique, aussi les Verts) se sont trouvés les uns et les autres dans le paradigme de la participation. Mais ce n'est pas là la preuve de la fin des idéologies. Le paradigme de la participation n'est pas social-démocrate s'il s'agit uniquement pour le citoyen d'un devoir de travail au profit de la plus grande gloire du marché, mais bien s'il offre ainsi au citoyen une chance réelle 'd'utilité sociale' – au sens le plus large. Pour les sociaux-démocrates, le marché est (avec ses règles de jeu sociales) un des instruments pour réaliser la participation à la société. Ils ne vont pas dans le sens contraire, où l'idée de participation n'est que l'expression de la suprématie du marché sur la société. »²⁰ affirmait Frank Vandembrouke en 1999.

Treize années plus tard, la « participation sociale » n'est pas meilleure. En revanche, les efforts pour développer un travail social répondant aux exigences au Marché ne sont pas restés lettre morte. Puisque ces secteurs ont prouvé qu'ils étaient conformes au fonctionnement du Marché, qu'on pouvait les penser en termes économiques, les néolibéraux vont un pas plus loin, en estimant qu'il n'y a donc plus aucune raison pour qu'ils restent en dehors de la concurrence. L'accompagnement des chômeurs, la formation professionnelle ou même certains accueils pour sans-abris peuvent être privatisés. C'est logique, dans la mesure où on veut confronter les gens au Marché, pourquoi passer par des associations subventionnées ou du parastatal ?

Bref, le travail social (pris dans une acception très large) est aujourd'hui évalué, pensé et souvent réalisé selon les critères du Marché. Autrement dit, il ne s'occupe plus des problèmes sociaux si ce n'est marginalement. Les descriptifs de fonction parlent de résultats individuels, à retranscrire dans des rapports divers et variés... Combien de chômeurs de telle ou telle catégorie avez-vous mis à l'emploi ? Combien de jeunes faisant partie de votre public cible, avez-vous mis en formation ? Etc.

Pourtant, d'autres diagnostics, d'autres types de travail et d'évaluation sont possibles. Imaginons un travail social qui prendrait sa base à l'échelle²¹ d'un quartier et de son réseau d'associations²², et ce, non pas à travers une vague réunion de concertation, ni même une réunion de crise. Il prendrait vraiment cette échelle, ce niveau comme base de travail. Les travailleurs sociaux seraient alors des gens qui connaissent bien un quartier, capables de faire émerger ce que ses habitants savent sur leur vie, sur les relations, sur l'histoire du quartier, sur ses fonctionnements. Capables de penser et résoudre les problèmes des gens à l'échelle du quartier, de mobiliser notamment leur propre expérience.

Il ne s'agit pas cependant de reproduire une expérience du type de celle des « grands frères ». En effet, il ne s'agit pas d'engager un travailleur social juste parce qu'il est issu du quartier, qu'il est du « cru ». Mais des gens formés, capables de produire avec les habitants leurs propres savoirs et leurs propres hypothèses de solution.

Il ne s'agit pas non plus de recruter les spécialistes d'un type de public-cible, mais des gens qui s'occupent du lien social. Car le social n'est pas réductible à une addition de publics-cibles il porte sur l'ensemble des personnes qui habitent quelque part. Pour comprendre les mécanismes, il faut s'attarder sur l'ensemble des relations, sur l'histoire, sur l'urbanisme. De même, pour évaluer le travail, il ne faut pas se contenter de regarder les situations individuelles, tout simplement parce que pour comprendre, il est nécessaire de regarder comment tout s'agence dans une situation concrète.

Peut-être trouverait-on ainsi la véritable alternative : un secteur social qui s'occuperait des problèmes communs en tant que problèmes communs et non en tant qu'infinité de problèmes individuels.

Il se désintéresserait de responsabiliser individuellement des gens à propos de choses qui les dépassent

20 VANDENBROUKE, Frank. *Op cit.*

21 Nous avons déjà trouvé ce problème d'échelle de travail dans un autre cadre, cf. l'article sur le syndicalisme, notamment ce qui concerne le syndicalisme territorial.

22 Non seulement celles qui s'occupent de la sécurité, mais l'ensemble du réseau associatif d'un quartier y compris l'insertion, et le socioculturel.

totallement en tant qu'individus, mais proposerait de penser les situations où ces problèmes existent. Il créerait ce savoir à partir de celui des gens, né de leur expérience, leur réflexion, leur vécu. S'opérerait alors des sortes de retours de savoirs, de fabrique de savoirs et ferait en sorte que ces savoirs venus de la société soient activés.

En d'autres mots, le travailleur social refuserait le poste de technicien spécialisé en encadrement de pauvres. Il refuserait de s'occuper uniquement du cadre. Il refuserait de mettre en œuvre des mesures techniques pour que les gens deviennent autonomes. Car cette autonomie-là est une chimère : nous parlons tous des langues que nous n'avons pas inventées, nous sommes tous issus d'histoires que nous n'avons pas choisies, nous vivons dans des situations que nous ne maîtrisons pas.

Un premier pas dans la bonne direction serait peut-être d'abandonner l'idée que le travail social va « globalement » dans le sens d'une amélioration. C'est faux, comme il est faux que le travail social va dans un seul sens. Le travail social contient de véritables enjeux, de vrais conflits. Ces conflits sont par ailleurs recouverts d'une couche de vernis consensuel, de l'idée que « en gros » nous sommes tous du même côté et surtout de la conviction profonde qu'en gros « c'est bien » ce qu'on fait. La preuve en est qu'on peut facilement accepter toutes les dérives managériales, toutes les demandes de contrôle, toutes les mises en forme qui permettront la privatisation du marché du social dans toutes ses dimensions.

Tant que les travailleurs et les responsables resteront persuadés qu'en gros : « on va dans le bon sens », ce qui bien entendu, ne veut absolument rien dire, on pourra accepter que dans les détails concrets, dans ce qu'on fait vraiment, on noue une relation fonctionnelle avec le néolibéralisme. Il y a lieu d'avoir une véritable pensée critique du travail social. Un véritable regard critique sur nos pratiques parce que rien ne garantit qu'elles aillent, aujourd'hui, dans le sens d'une émancipation.